



## 4ème Critérium du ROYAL SET-JET FLEUR BLEUE

15 mars 2015

ASCTR : 1 avenue du Marathon à 1020 Laeken

Horaires	Messieurs	Dames
09h00	E	NC
11h00	NC	C
13h00	D	D
16h00	C	

### Règlement du tournoi:

- Le tournoi est ouvert aux joueurs affiliés à la FRBTT ou à une fédération reconnue par l' ITTF.
- Le tournoi est autorisé sous le n° BBW.VG02/14/15
- Le tournoi se joue suivant les statuts et règlements de la F.R.B.T.T.
- Le montant de l'inscription est de **6€** pour 1 série et de **10€** pour 2 séries
- Les matchs se jouent en 3 sets gagnants. Le 1er tour se joue en poules de 3 ou 4 selon le nombre d'inscrits, les tours suivants en élimination directe
- Le tournoi se déroulera sur **18** tables avec des balles de **couleur blanche**
- On peut s'inscrire dans 2 séries, celle de son classement et celle immédiatement supérieure. Les dames sont autorisées à s'inscrire dans une série « Messieurs » pour autant qu'elles s'inscrivent dans la série « Dames » correspondant à leur classement.
- Les inscriptions se font en direct sur le site [www.cpbbw.be](http://www.cpbbw.be) jusqu'au jeudi 12 mars 24H00.
- En cas de problème, contacter [viviane.goffin@skynet.be](mailto:viviane.goffin@skynet.be) ou GSM: 0475/ 53-20-89
- **ATTENTION : Les joueurs qui ne confirment pas leur inscription aux compétitions par voie électronique ne seront PAS INSCRITS (attention aussi aux secrétaires qui doivent confirmer pour leur joueur). La liste des non-confirmés est disponible dans le programme d'inscription. Vérifiez bien votre adresse E-mail car c'est celle qui est utilisée pour l'inscription et qui reçoit le mail de confirmation.**
- **Lors du Critérium, tout refus d'arbitrage sera sanctionné par une amende de 12,50€.**
- **En cas d'absence non prévenue, une amende de 12,50 euros sera réclamée en plus du coût de son inscription.**
- Les 4 premiers de chaque série seront récompensés.
- Le juge-arbitre prendra toutes les dispositions, mesures ou décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi
- Le comité décline toute responsabilité en cas d'accident, perte, vol ou autre qui pourraient survenir au cours ou du chef de cette organisation.
- L'élaboration des tableaux se fera le samedi 14 mars à l'AEC à 10H00.

